



Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général de Montpreveyres du 10 octobre 2019

Présidence : Mme Martine Borgeaud,

Secrétaire : Mme Maude Schneider (remplaçante)

La Présidente prend la parole à 20h15 et salue les Municipaux ainsi que les Conseillers et leur souhaite la bienvenue. Elle remercie les personnes présentes.

Mme Jessica Mellioret, Secrétaire, est excusée.

1. Appel

Excusés

Barben Stephan

Bezençon Marina

Dewarrat Brigitte

Gabella Anne-Marie

Guex Françoise

Guex Philippe

Mellioret David

Pauli André

Spoerry Dominique

Taxe Céline

Vaney Alexandre

Non excusés

Guignard Schneider Martine

Hänni Maurus

Ruch Thierry

La Présidente procède à l'assermentation de M. Christophe Staub.

La Présidente lit la lettre de démission de M. Gabriel Klein qui a quitté le Conseil au 1^{er} juillet 2019 et elle annonce que M. Philippe Dupuy a quitté la Commune.

Présents : 30

Excusés : 11

Absents : 3

Total : 44

Le quorum est atteint. Le Conseil peut délibérer. La Présidente déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité, avec la modification suivante : erreur d'année pour le point 6 : Taux d'imposition 2020 et non 2019.

2. Procès-verbal de la séance du 20 juin 2019

La lecture du procès-verbal n'est pas demandée.

Il est accepté par 24 oui et 5 abstentions, avec les modifications suivantes :

M. Michel Jaquier : corriger COGES en **CoGest**, **p.2** et dans le reste du document à chaque évocation.

M. Mathieu Villet : **p.4** supprimer *le Vice-président ne vote pas*.

M. Nicolas Saugy : **p.7** : ...sachant que c'est quelque chose de dangereux, il **ne faut pas** faire un service minimum **et contrôler les tuyaux**.

3. Communication de la Présidente

Mme Jessica Mellioret, Secrétaire du Conseil, a adressé sa démission avec effet au 31 décembre 2019. Sa nouvelle fonction professionnelle lui prend énormément de temps et ne lui permet plus d'exercer celle de secrétaire du Conseil. Elle souhaite toutefois participer aux séances en tant que membre et demande à être assermentée lors du 1^{er} Conseil de 2020.

La Présidente rappelle la date des élections fédérales du 20 octobre (2^e tour : 10 novembre).

Elle rappelle aussi l'importance de participer afin d'élire nos représentants pour les 5 prochaines années, privilège de notre démocratie.

Elle fait un appel pour compléter l'équipe des scrutateurs. Une personne suffirait. S'adresser auprès d'elle en fin de séance (pas nécessaire de faire partie du Conseil). Cette fonction est rémunérée CHF 100.- la journée.

4. Communications de la municipalité

M. Claude Küng

SIEMV : Service Intercommunale des Eaux Usées

Le SIEMV rencontre de sérieux problèmes à la STAP (station de pompage) de l'Ecorcheboeuf. En effet, les 2 pompes se sont trouvées complètement bouchées à cause de chiffons, serpillières et filasses prises dans l'engrenage des pompes ; de plus, l'entreprise Charrière est intervenue sur la fosse qui était remplie de cailloux, des bouts de canalisations et de couvercle en fonte. Actuellement, le SIEMV achète 2 pompes (CHF 17'000.-) par année.

Aucun déchet ne doit être jeté dans les WC. Il est important que chacun se responsabilise, les chambres des eaux usées ne sont pas une déchetterie.

La Régionalisation de l'Épuration Moyenne Broye-Lucens, concerne la transformation des STEP existantes : 4 STEP transformées en stations de pompages (Trey, Granges, Combremont et Henniez) et 2 STEP raccordées en gravitaire (Hermenches et Châtonaye). Après leur raccordement, les STEP seront déconstruites et les sites pourront être affectés à de nouvelles utilisations. 13km de réseaux de raccordement sous pression ou gravitaires vont être construits afin de permettre de centraliser les eaux usées à la STEP régionale à Lucens. La nouvelle STEP sera construite sur le site de celle de Lucens, ce qui permet de réutiliser certains ouvrages existants. Cette STEP moderne permettra de traiter l'azote et les micropolluants, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Le projet implique des investissements totaux estimés à 68 millions de francs. Ces investissements bénéficieront de subventions fédérales et cantonales, le montant exact n'est pas encore confirmé. Les coûts d'exploitation ont également été évalués de manière détaillée sur la base des simulations financières effectuées, le coût global de l'épuration se montera de CHF 90.- à CHF 100.- par équivalent-habitant et par année : pour 2018 la charge était de CHF 93.- équivalent-habitant.

En automne 2019, chaque Commune a nommé une commission ad hoc chargée d'examiner le projet de statuts.

Début 2020 : Retour des remarques des commissions

Juin 2020 : Décisions de constitution de la nouvelle association par les législatifs de chacune des communes.

Durant la période transitoire entre la constitution de la nouvelle association et la mise en service prévue de la nouvelle STEP, prévu entre 2025 et 2026, les actuels détenteurs de STEP continuent d'exploiter ces dernières.

Une séance d'information au sujet du projet de régionalisation des stations d'épuration de la Moyenne Broye où la Commune de Montpreveyres est rattachée dans le cadre du Service Intercommunal de l'Épuration des Eaux Usées de Mézières et Vulliens aura lieu le mardi 19 novembre à 20h à la Grande salle de Mézières.

Réseau Épuration de Montpreveyres

Comme informé lors du Conseil du 21 juin 2018, un curage et un contrôle par caméra de l'état des conduites ont été effectués à Moille-Baudin.

Le rapport de Liaudet Pial, entreprise spécialisée des conduites sous-terraines, a pu trouver la raison pour laquelle une immense quantité d'eau claire se trouvait dans les conduites d'eaux usées. En effet, il manquait des joints de type "frank". Ce sont ces joints qui permettent l'étanchéité du fond des chambres. Les employés de Liaudet Pial ont également piqué le mortier puis bétonné et lissé les joints entre les anneaux.

Avant les travaux, les pompes de relevage qui se trouvent dans la station de relevage à la Route du Riau, pompaient en temps de pluie, 30 heures par semaine et elles sont maintenant passées à 3 heures.

En 2020, une zone, qui reste encore à définir, sera également passée au peigne fin, afin de contrôler où il y a le plus d'infiltration d'eau claire.

Service des Eaux : Réhabilitation de la STAP

Le 13 mai dernier, les travaux de réhabilitation de la STAP ont débuté qui ont permis le démontage des installations existantes et l'installation de la nouvelle station de commande et de gestion. Le 22 mai 2019, la mise en service définitive a pu se faire. Ces travaux ont été suivis par l'employé communal, M. Frédéric Desponds. Il est maintenant possible de gérer depuis le bureau la fourniture d'eau aux concitoyens, la vente d'eau à l'AIEJ, le volume d'eau que Lausanne envoie dans le réseau ainsi que le volume d'eau qui est admis et refoulé depuis le réservoir de l'Echu vers Montpreveyres. L'employé communal qui est en service, reçoit aussi les alarmes directement sur son portable.

Suite au tout ménage « attention à l'eau potable », envoyé par la Commune, il est important que chacun soit sensibilisé sur l'importance d'économiser l'eau.

M^{me} Cristine Pasche

ASIJ

Nouveau collège de Carrouge :

- La mise à l'enquête a eu lieu sans opposition ;
- C'est HRS Real Estate SA à St-Sulpice qui a remporté le marché ;
- Une fois que le crédit sera accepté par le Conseil intercommunal, la construction pourra débuter.

Transports

La problématique des horaires reste de mise cette année encore. En 2017, il y avait 14 bus pour assurer les transports. En 2018, un bus a été ajouté et nous sommes passés à 16 en 2019. Le nombre d'élèves est passé de 1'570 en 2019 à 1'590 à ce jour.

Camps

A partir de 2020 et sur décision du Canton, les camps et les sorties de classe seront à la charge des Communes. Ceci, dans le but d'alléger la charge aux parents en leur demandant seulement CHF 16.-/jour.

Bâtiments

Ecolibre a donné sa résiliation pour la fin du mois de janvier 2020. Deux personnes sont potentiellement intéressées par les locaux afin d'y créer une garderie.

Une tulipe pour la vie

La Commune de Montpreveyres a rejoint les 402 autres communes qui participent à la campagne « une tulipe pour la vie », une action de soutien aux victimes du cancer du sein et à leurs proches. Des bulbes de tulipe vont donc être plantés dans les bacs à fleurs à l'entrée du village (en face du garage). La floraison est prévue pour le printemps prochain.

M. Jacques Chappuis présente M. Christophe Péclard, notre nouveau Boursier communal. Il informe que le PGA est dans les mains du SDT.

La Présidente invite les délégués à compléter les informations.

M. Kolly délégué de l'Association Intercommunale ORPC informe que lors des séances de 2019, les statuts, le règlement, les indemnités ainsi que le budget ont été discutés. Le budget prévoit un montant de CHF 23.50/habitant et par commune.

5. Élections complémentaires d'un-e membre à la Commission des finances et d'un -e suppléant-e à la Commission de gestion.

Suite au départ de M. Philippe Dupuy, la Présidente a contacté par téléphone le suppléant, M. David Melliorret. Il a accepté de devenir membre.

M. Fabrice Weber donne des compléments d'informations sur la commission suite à la demande de M. Christophe Staub qui se porte candidat.

Nous avons donc 2 candidats : M. Staub et M. Melliorret.

M. David Melliorret est élu avec 20 voix et 5 absentions.

M. Christophe Staub accepte le poste de suppléant, il est élu par acclamation.

La Présidente rappelle que la place de suppléant à la Commission de gestion est vacante depuis mai 2019. Il n'y a pas de proposition.

La Présidente, M. Jeremy Cloux et M^{me} Isabelle Mermoud donnent des informations sur le fonctionnement de la commission.

Mme Maria Spoerry se propose pour le poste. Elle est élue par acclamation.

6. Préavis municipal 10/2019 : Taux d'imposition pour l'année 2020

La lecture du préavis n'est pas demandée.

M. Fabrice Weber, rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances qui propose d'amender le point 1 de l'arrêté d'imposition 2020 de la Commune pour fixer à 75% le taux d'imposition au lieu des 77% demandés par la Municipalité.

M. Jacques Chappuis informe que la Municipalité n'est pas d'accord avec les conclusions de la Commission des finances. La Commune doit faire face à des investissements importants et incontournables afin qu'elle conserve des infrastructures correctes et dans les normes imposées par le Canton.

Les investissements à prendre en compte : sécurisation des arrêts de bus, rachat d'un tracteur, mise aux normes du réseau d'eau, réfection de la déchetterie, réparation de la Route du Village ainsi que les conduits d'eau la longeant, réfection du collège, ...

De plus, Montpreveyres ne serait pas la seule Commune à ne pas baisser son taux d'imposition. Les communes voisines ne l'ont pas fait non plus (Corcelles-le-Jorat, Ropraz, Forel (Lavaux) et Savigny).

La Municipalité demande donc aux Conseillers de ne pas entrer en matière sur l'amendement proposé par la CoFin et de voter oui au préavis N° 10/2019, pour un taux d'imposition inchangé à 77% pour 2020.

M. Frédéric Berner prend la parole pour répondre à la Commission des finances.

Le rapport de la CoFin est exact mais en élargissant la réflexion sur le budget 2020 voilà ce qui apparaît :

L'APERO : La charge par habitant s'élèvera à CHF 150.- au lieu de CHF 130.-. Ce qui représente une augmentation de CHF 18'690.- pour la Commune, ce qui correspond à 0,99 point d'impôt.

L'ASIJ : Il faut aussi prévoir une augmentation de CHF 9'292.- pour 2020, ce qui représente 0,5 point d'impôt.

Selon les projections faites par l'ASIJ et par l'APERO, il faut s'attendre une augmentation conséquente pour les années à venir.

La péréquation financière : Bien que l'AVASAD (soins à domicile) soit repris par l'État de Vaud dès 2020, la facture sociale est en augmentation chaque année et la part de la péréquation en notre faveur est en diminution. Au final, les acomptes pour la péréquation financière pour la Commune de Montpreveyres s'élevaient à CHF 280'892.- en 2019 et passeront à CHF 341'139.- en 2020, soit une augmentation de CHF 60'247.-, ce qui correspond à 3,2 points d'impôt.

Il faut encore relever qu'en 2019, les paiements finaux de la Commune pour la péréquation financière de 2018 se sont élevés à un total de CHF 182'789.-. Les acomptes pour 2018 s'élevaient à CHF 288'014.-.

L'AVASAD nous permettra de voir les charges de la Commune diminuer de CHF 59'156.-. Selon l'UCV, cette baisse correspond pour Montpreveyres, à 2,5 points d'impôt. Selon les montants en possession de la Commune, cela correspondrait à 3,1 points d'impôt.

Malgré cette charge financière de l'AVASAD en moins, les charges financières à mettre au budget 2020 augmentent de CHF 29'073,42 soit 1,55 point d'impôt en plus.

Au vu de la bonne situation financière de la Commune, la Municipalité n'a pas prévu de demander une augmentation du point d'impôt.

En tenant compte de l'augmentation constante des charges intercommunales, de la dette actuelle de la Commune d'environ 3,5 millions de franc sur un plafond d'endettement de 6 millions ainsi que les investissements à prévoir dans les années à venir, il n'apparaît pas prudent, voir surprenant que la CoFin demande une baisse du point d'impôt communal, quand bien même le Canton de Vaud augmente le point d'impôt cantonal.

Du point de vue de la Municipalité, il semble que l'effort à consentir devrait être fait par le Canton et non par notre Commune.

Si la Commune de Montpreveyres maintient le taux d'imposition à 77 points, une personne qui paie aujourd'hui CHF 10'000.- d'impôt/an, aurait une augmentation de CHF 64,80.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Camille Dewarrat : sur le préavis N° 10/2019 on peut lire que les comptes de réserve présentent à ce jour un solde de plus d'un million de francs. Elles sont importantes mais uniquement comptables. Pour diminuer les réserves, la Commune pourrait donc diminuer les taxes. La Commune ne devrait-elle pas éviter de créer une réserve fictive ? Quel est l'intérêt de cette réserve fictive ?

M. Fabrice Weber : la Commission des finances ne veille pas au contrôle des comptes. Il faut juste revenir au raisonnement : par rapport au transfert de la part des communes à l'État, ceci représente 3.2 points d'impôt d'économie. La Municipalité démontre avec ses chiffres que les charges augmentent. Mais l'excédent de recette pour l'année dernière se montait à CHF 133'000.-, la Commune sera donc apte aujourd'hui à absorber ces charges. De plus, la baisse qui est proposée est de 0,5 point, puisque les -1,5 points représentent l'équilibre fiscal pour l'ensemble des contribuables, à taux égal entre le Canton et les communes.

Il est vrai que 70% des contribuables du Canton verront une augmentation d'impôt. Ce n'est pas le même cas de figure pour Montpreveyres car, ces 70% de contribuables se trouvent surtout dans des villes qui n'ont pas participé à la bascule entre l'État et les communes.

Cette baisse de 0,5 points est aussi demandée pour 2020 car ça fait maintenant plus de 10 ans que le contribuable de Montpreveyres assainit la situation financière de la Commune. Il y a eu des années difficiles. Les Conseillers ont fait un effort en matière de fiscalité. La CoFin trouve donc que la Commune peut se permettre financièrement et comptablement de faire un effort pour 2020 pour les contribuables, en profitant justement de cette bascule de la part communale de l'AVASAD à l'Etat.

La CoFin sait qu'il y a des investissements à faire dans le futur, mais actuellement des emprunts à des taux négatifs peuvent être faits auprès des banques. L'année prochaine le taux pourra bien entendu être ajusté si besoin.

M. Frédéric Berner : la Municipalité a fait le choix de la prudence. Il serait donc bien d'attendre encore une année et de pouvoir prendre en compte les investissements à faire et ensuite ajuster le taux d'imposition. Quant aux taux négatifs, Montpreveyres ne peut pas compter là-dessus au vu des montants empruntés. La Commune est trop petite.

M. Mauro Re trouve que les informations comptables données par la Commune manquent de vision globale. Ceci ne permet pas aux membres du Conseil de savoir quels postes seront touchés par ce point d'impôt. Il constate aussi que c'est la 1^{ère} fois qu'il voit l'arrêté d'imposition.

M. Frédéric Berner répond que l'arrêté d'imposition est joint chaque année au préavis. Il précise aussi que seulement les points où il y a des modifications sont mentionnés. Il y a un délai à fin octobre pour le taux d'imposition, alors que le budget se travaille plus tard. Il manque encore des données pour établir le budget, le taux d'imposition se fait donc avec une part d'estimation. Aujourd'hui, il est donc impossible de présenter le budget complet.

M. Jacques Chappuis mentionne que les augmentations de charge déjà connues pour l'année prochaine : facture sociale, ASIJ et APERO.

En plus de ces charges, il faut aussi prendre en compte le décompte de la péréquation 2018. La Commune doit rétrocéder au canton CHF 182'789.- ce qui correspond à environ 10 points d'impôt. Au vu de toutes ces charges, il n'est pas opportun de baisser le taux d'imposition.

M. Fabrice Weber précise que les CHF 182'789.- ont été provisionnés. Une partie des bénéfiques ont été attribués à des fonds de réserve. Des transitoires ont donc été créés pour cette facture. Elle entre donc dans les comptes 2018. Les charges peuvent être épongées par les bénéfiques.

Mme Cristine Pasche : En 2011, la Commune n'avait pas d'argent, une augmentation d'impôt a été acceptée par le Conseil, ce qui a permis à la Commune de payer des factures en retard.

Deux ans après, les impôts ont pu être baissés et depuis la CoFin demande à la Municipalité de rester prudente. Il faut noter que les charges augmentent sans cesse. On ne fait rien pour les bâtiments communaux car il faut rester prudent. Quand finalement la Commune obtient un petit bénéfice, ce qui permettrait enfin d'investir, la CoFin demande de baisser le taux.

M. Fabrice Weber rappelle que même avec la baisse, la Commune gagne encore CHF 22'500.- Malgré cette baisse, il reste donc toujours une réserve. 1,5 points c'est pour l'équilibre fiscal et 0,5 point d'impôt c'est pour les efforts fait par le contribuable pendant 10 ans.

M. François Villars précise que la CoFin ne demande pas une baisse d'impôt mais une stabilisation. Si les taux sont trop hauts, les gens partent et la Commune perd ainsi des contribuables. Il faut donc un équilibre.

Mme Cristine Pasche ajoute que le village vieillit, les routes et les bâtiments auraient besoin d'être refaits. La Mellette aurait besoin d'un trottoir depuis 10 ans afin de sécuriser le trajet mais au vu des finances, cela ne peut pas être fait car il y a d'autres factures et investissements à régler avant. Le jour où le village sera en ordre, on pourra penser à baisser les impôts.

M. Nicolas Saugy demande pourquoi cette année il y aurait une augmentation de 1,5 points d'impôt. Quelle est l'élément déclencheur ?

M. Jacques Chappuis répond que le Canton reprend à sa charge les soins à domicile qui correspondent à 2,5 points d'impôt et Conseille aux communes de baisser de 1,5 points. Suite à cela, le Canton va augmenter son taux d'imposition de 1,5 points. Ce n'est donc pas la Commune qui augmente ses impôts.

La Municipalité a une vision d'ensemble des finances communales, il n'y a donc pas que la bascule à prendre en compte. Il y a aussi des charges et en faisant le décompte il est clair que la Commune ne peut pas se permettre une baisse du taux d'imposition.

M. Mauro Re estime que c'est un débat qui ne fait pas sens car on parle sur des chiffres qui ne sont pas explicites. Il aimerait que la vision globale soit présentée.

La Présidente rappelle que ce soir il faut prendre une décision avec les éléments donnés.

Mme Carole Gachet Negro aurait aimé avoir une fourchette de prix des investissements. Ceci pourrait aider dans la prise de décision.

M. Frédéric Berner est aussi d'avis que la situation actuelle est bonne, avec une croissance positive, la trésorerie a augmenté mais l'objectif de la Municipalité c'est de temporiser encore un peu pour améliorer encore la situation et de maintenir la trésorerie. Ce qui permettrait d'avoir une marge de manœuvre pour la suite.

M. Cédric Besson demande s'il n'y aurait pas un risque de devenir une Commune riche et ainsi payer plus pour la péréquation. La Commune capitalise actuellement l'argent et ce n'est pas utile.

M. Frédéric Berner : La Commune a peu investi ces dernières années car les finances étaient serrées. C'est ce qui l'a péjorée dans la péréquation. Avec cette augmentation, la Commune pourrait investir dans les domaines comme la Route du Village et le réseau d'eau. Avec ces investissements conséquents, la péréquation pourrait être plus bénéfique à la Commune.

A CHF 500'000.- ce n'est pas de la capitalisation, c'est un bon minimum. Les réserves donnent une impression de richesse mais c'est une richesse comptable et pas forcément au niveau de la trésorerie.

La Présidente relit les conclusions du préavis et soumet au vote à mains levées l'amendement de la CoFin (le point 1 de l'arrêté d'imposition 2020 de la Commune fixe à 75% le taux d'imposition au lieu des 77% demandés par la Municipalité) :

Accepté : 14

Refusé : 10

Abstentions : 5

L'amendement est accepté.

Vote à mains levées pour le préavis amendé :

Accepté : 14

Refusé : 8

Abstention : 6

Le préavis amendé est accepté.

7. Projet de décision de compétence du Conseil général de M. Mathieu Villet : « Pour la création d'un Conseil communal »

La Présidente invite son auteur, M. Mathieu Villet à donner lecture de son projet qui souligne les avantages du Conseil général mais aussi ses limites quand des personnes se font assermenter le soir même où un objet qui fait polémique doit être voté.

M. Mathieu Villet explique qu'il propose ce texte afin d'améliorer le système et ne se veut pas moralisateur. Le but est d'ouvrir une discussion, que chacun puisse avoir le droit de se prononcer. Il complète la lecture de son projet par une présentation PowerPoint. 3 avantages propre au Conseil communal sont mis en avant :

- Un droit de référendum sur les décisions du Conseil.
- Une élection démocratique ; un Conseil élu a plus de poids et ne vient pas pour ses propres intérêts mais pour les intérêts des habitants, fini les Conseillers d'un soir.
- La possibilité de laisser des sièges vacants pour les nouveaux arrivants.

La Présidente ouvre la discussion et précise qu'aujourd'hui seule la prise en considération de ce projet sera votée.

Mme Brigitte Gremillet trouve que le système actuel n'est pas anti-démocratique. Ceci a été prouvé le jour où le Conseil a dû voter pour le parc du Jorat, il y a eu un soulèvement des personnes qui se sentaient concernées et ont voulu manifester leur désapprobation face au projet.

Mme Isabelle Mermoud : Selon un article paru dans la presse suite aux élections précédentes, il semblerait que l'on voie les limites du système pour les communes à Conseil général. A terme, il serait possible qu'il n'y ait plus de Conseils généraux. Est-ce que quelqu'un sait si au niveau cantonal une réflexion est faite par rapport à cette problématique ?

M. Fabrice Weber : Dans le cadre la révision de la LEDP, les communes vaudoises ont été consultées. Quelques points sont à relever :

- La proposition d'introduire dans cette loi l'obligation de s'annoncer au bureau du Conseil au moins 12 semaines avant la séance d'assermentation a été plébiscitée par la grande majorité des communes vaudoises, Ce qui signifie qu'il faudrait attendre 3 mois avant de pouvoir être assermenté. Cela viserait à éviter les assermentations opportunistes. Une minorité trouve même la mesure insuffisante et pense que cela ne résoudrait pas le problème de fond rencontré dans les communes à Conseil général.
- La proposition d'introduire une procédure permettant à une majorité des deux tiers des membres du Conseil général d'exclure un membre ayant manqué consécutivement deux séances sans juste motif a été soutenue par les communes vaudoises.
- La proposition d'abaisser le seuil à partir duquel une commune doit obligatoirement instituer un Conseil communal n'a pas été soutenue par la majorité des communes mais une minorité pense que cela pourrait garantir un engagement dans la durée. Le chiffre de 800 habitants a été mentionné au lieu du seuil de 1'000 habitants appliqué actuellement.

Le Service des communes a pris acte des réponses des UCV. Le débat aura lieu au Grand Conseil courant mars-avril 2020 de manière à ce que les communes qui désirent se doter d'un Conseil communal puissent le faire avant le délai du 30 juin 2020.

M. Jean-Marc Ruiz demande si les Conseillers élus pourront être révoqués.

M. Matthieu Villet répond que oui, ils vont être élus et non, on ne peut pas les révoquer.

Mme Christina Zimmermann demande si les candidats doivent se mettre sur une liste.

La Présidente confirme qu'il faut s'inscrire et il y aura un certain nombre de sièges à pourvoir.

Mme Carol Gachet Negro tient à signaler que pour se faire élire, il faut savoir se mettre en avant. C'est plus difficile que d'entrer dans la salle comme maintenant. Il faut accepter d'être un personnage public. Il y a des risques que le Conseil se retrouve avec des postes vacants.

M. François Villars demande si les élections seront faites avec des listes par partis. S'il n'y a pas de parti, il est difficile de savoir ce que pensent les personnes à élire.

La Présidente répond que la Commune est trop petite, c'est sans parti.

M. Cédric Besson précise que les partis concernent les communes à partir de 3'000 habitants.

M. Mathieu Villet pour Mme Carol Gachet Negro : Il confirme qu'il ne connaît pas les Conseillers des autres communes. Il faut relativiser, dans un petit village, les élus ne sont pas des personnalités publiques au-delà de la commune. Si le Conseil compte aujourd'hui 30 personnes, il ne devrait pas y avoir de problème pour les candidatures.

Mme Christina Zimmermann se demande si le projet est accepté aujourd'hui, le contre-projet tombe et n'apparaîtra plus jamais.

La Présidente répond que la Municipalité peut aussi proposer un contre-projet mais effectivement, celui de M. Mathieu Villet tomberait.

La Présidente rappelle que le Conseil se prononce sur la prise en considération du projet. Elle relit les conclusions et la validation du document présenté.

Mme Isabelle Mermoud ne sait pas quelle décision prendre ce soir, elle aimerait bien attendre ce qui va sortir de la nouvelle loi. Si le Conseil refuse l'entrée en matière, la Municipalité aura-t-elle quand même la possibilité de faire quelque chose en ayant eu connaissance des contenus de la nouvelle loi ?

M. Mathieu Villet : Pour que la Municipalité ait la possibilité de faire un vrai contre-projet, il faut voter l'entrée en matière ce soir. Cela permettra d'en discuter. Ensuite, en ayant connaissance des modifications de la LEDP décidées par le Canton, le Conseil pourra décider de garder le Conseil général ou de passer en Conseil communal.

M. Jacques Chappuis rajoute que la Municipalité peut amener un contre-projet ou pas. Tout dépend de la vitesse du Canton, si le nouveau règlement sort bien d'ici au 30 juin 2020. Dans tous les cas, la Municipalité pourra réagir.

M. François Villars : le contre-projet n'amène rien de spécial au final.

M. Jacques Chappuis : la Commune pourrait aussi modifier le règlement actuel du Conseil général.

Mme Elisabeth Mordasini se demande si les personnes qui s'occupent des Commissions ad hoc font aussi partie du Conseil ou si ce sont des personnes impactées par le sujet.

La Présidente rappelle que les membres des Commissions ad hoc sont nommés parmi les membres du Conseil, selon le règlement du Conseil.

La Présidente fait passer au vote à mains levées la prise en considération du projet de décision :

Accepté : 13

Refusé : 10

Abstention : 6

Le projet est renvoyé à la Municipalité pour l'élaboration d'un préavis. La Municipalité peut l'assortir d'un contre-projet.

8. Projet de modification du règlement du Conseil général de M. Mathieu Villet : « Révision du règlement du Conseil général liée à la problématique des Conseillers/ères d'un soir. Contre-projet direct au projet de décision de compétence du Conseil général : "Pour la création d'un Conseil communal"».

M. Mathieu Villet retire le point 8, au vu du résultat de la votation du point N° 7.

9. Divers et propositions individuelles.

M. Mauro Re aurait souhaité que les rapports des Commissions ad hoc soient joints au dossier de la convocation à la séance du Conseil afin de simplifier la compréhension des sujets.

La Présidente répond que ce n'est pas possible, car selon le règlement, le rapport peut être remis à la Présidente jusqu'à 48 heures avant le Conseil et les convocations sont envoyées avant.

M. Camille Dewarrat revient sur l'étude d'assainissement du bruit routier à Montpreveyres : suite à la mise à l'enquête publique en 2018, les oppositions ont été levées. A son avis, les mesures approuvées par le Département des Infrastructures et des Ressources Humaines concernant le revêtement et la construction de parois anti-bruit sont insuffisantes. Mais la Commune a validé ce projet. Il a donc renoncé à faire recours. Il demande à la Commune de réétudier la possibilité de sortir les courses du bus TL 62 de la Rue du Village, de remettre en question les 22 décisions d'allègements et l'obligation d'assainir et de réétudier l'établissement de nouvelles parois de protection, avec une limitation de vitesse du trafic sur la zone traitée par la pose d'un revêtement bitumineux phonoabsorbant.

Cette demande considérée comme une interpellation et appuyée par 5 membres du Conseil, est renvoyée à la Municipalité qui y répondra lors du prochain Conseil.

M. François Villars se questionne sur la légitimité de stationnement de mobilhomes présents en permanence sur la place de pique-nique en haut du village.

M. Philippe Thévoz informe qu'il n'y pas de règlement pour l'heure pour ce genre de cas. S'il n'y a pas d'interdiction claire de stationnement, ils peuvent rester. Il en prend note de cette remarque et va se renseigner.

Mme Carol Gachet Negro a entendu parler qu'une antenne pouvant accueillir la 5G pourrait être installée à Montpreveyres.

M. Jacques Chappuis répond que la Municipalité n'a reçu ni information ni de demande à ce sujet.

Mme Carol Gachet Negro remarque que dès 2020, le Canton de Genève va bannir le plastique à usage unique des manifestations et demande si cette thématique a été abordée à Montpreveyres vu qu'il y a passablement de manifestations.

M. Jacques Chappuis répond que pour l'instant rien n'a été entrepris à Montpreveyres.

M. François Villars prend la parole au nom de la CoFin et remercie les Conseillers et souhaite la bienvenue au nouveau Boursier.

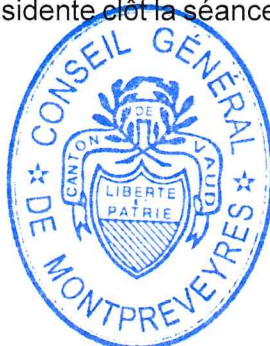
M. Jacques Chappuis, Syndic, a pris bonne note de cette votation sur les impôts.

Il informe qu'un verre de l'amitié est offert en fin de séance et remercie les membres du Conseil pour les débats de la soirée.

Le prochain Conseil aura lieu le jeudi 12 décembre 2019.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la séance à 22h50 et remercie l'assemblée.


Martine Borgeaud
Présidente




Maude Schneider
Secrétaire remplaçante